

Article 6 • SÉLECTION ET PRIX

Durant la réalisation du projet, le responsable doit transmettre au comité d'organisation un rapport de suivi de projet sous format numérique présentant la description du projet et l'explication des expériences avant le **3 avril 2023** à ramenetascience89@gmail.com

Le rapport peut être accompagné de photos et / ou de vidéos. Vous avez la possibilité d'utiliser l'application do•doc avec vos élèves pour réaliser ce rapport.

Le comité composé de représentants des structures organisatrices sélectionnera, dans la limite de 10, les projets pour la phase finale du concours.

Lors de cette sélection, il sera tenu compte de la qualité du projet et de sa réalisation, à travers les critères suivants :

- implication des élèves,
- pertinence du projet en fonction du ou des thèmes des programmes choisis,
- qualité de réalisation : fonctionnement de la production,
- arguments développés lors de l'exposé,
- originalité du projet.

Les équipes finalistes seront invitées à présenter leur projet devant le Jury.

La présentation des réalisations sera faite par les élèves sans intervention de leur enseignant.

Le Département prendra en charge les frais de transport des élèves ainsi que des accompagnateurs.

Toutes les équipes participantes seront récompensées.

Les lauréats, pour chacun des défis, se verront remettre un prix en présence du Président du Département de l'Yonne, de l'Inspecteur d'Académie ou de leur représentant, d'une personnalité scientifique et de la presse.

Article 7 • CALENDRIER DU CONCOURS

• OCTOBRE 2022

Lancement du concours dans les établissements.



• 15 NOVEMBRE 2022

Webinaire de 13h à 13h45 - Découvrez la présentation du concours et venez poser vos questions en live.

Lien de connexion : <https://dgxy.link/RTS2023>

• 25 NOVEMBRE 2022

Date limite d'inscription en ligne.

• 3 AVRIL 2023

Date limite de réception du rapport de suivi de projet par le comité d'organisation.

• MAI 2023 : FINALE DÉPARTEMENTALE

Présentation des projets (lieu à déterminer).

11^e édition

Ramène ta science dans l'Yonne !

2023

La fiche de candidature est à remplir en ligne avant le 25 novembre 2022 sur :

<https://link.infni.fr/4DPwkynZ>

Le dossier de présentation du concours est intégralement téléchargeable sur :

- <http://culturescientifique89.ac-dijon.fr/> - DSDEN de l'Yonne
- www.yonne.fr - Département de l'Yonne

Le comité d'organisation :

- Département de l'Yonne - Direction de l'Éducation - Direction de la Communication
- Atelier Canopé de l'Yonne - contact.atelier89@reseau-canope.fr
- DSDEN de l'Yonne - Bruno Hennoque, Conseiller pédagogique Sciences - cms89@ac-dijon.fr
- Professeur coordonnateur, Florian Robinet - florian.robinet@ac-dijon.fr
- Professeur de Sciences Physiques, Vincent Devaux

Renseignements : 06 82 25 95 49 - ramenetascience89@gmail.com

DOSSIER DE PRÉSENTATION DU CONCOURS 2022 - 2023

CONCOURS OUVERT À TOUTES LES DISCIPLINES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES



LES DÉFIS

DÉFI 1

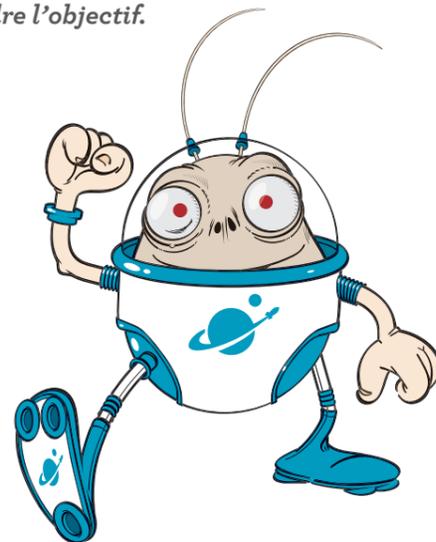
OBJETS VOLANTS IDENTIFIÉS

Votre équipe doit imaginer puis créer une structure capable de voler durablement grâce au souffle d'un sèche-cheveux.

La maîtrise des lois de la dynamique des fluides ne sera pas exigée auprès des élèves, ces notions n'étant pas au programme du collège. Cependant, ils devront être capables d'expliquer leurs choix concernant la structure volante. Pour cela, ils s'appuient sur des expériences simples afin d'atteindre l'objectif.

CRITÈRES D'ÉVALUATION :

- Démarche d'investigation présentée au jury
- Originalité de la structure volante
- Stabilité et durée de vol
- Appropriation et restitution du projet par les élèves



DÉFI 2

DES EXPÉRIENCES POUR TOUS

Votre équipe doit revisiter une ou plusieurs expériences réalisées habituellement dans les classes de sciences physiques, de sciences de la vie et de la terre ou de technologie du collège. Le but étant de les rendre accessibles et exploitables pour des élèves porteurs d'un ou plusieurs handicaps (moteurs, visuels, auditifs, intellectuels...).

Toutes sortes d'adaptations seront envisageables (microcontrôleurs, stop motion, maquettes, mécanismes...).

Ce sujet pourra être l'occasion de découvrir le monde du handicap.

CRITÈRES D'ÉVALUATION :

- Démarche d'investigation présentée au jury
- Pertinence et efficacité des adaptations proposées
- Appropriation et restitution du projet par les élèves



DÉFI 3

SUJET LIBRE

Chaque équipe proposera une série d'expériences, ou une réalisation, sur un thème de son choix enseigné dans les disciplines scientifiques au programme du collège (y compris SVT, technologie et mathématiques).

CRITÈRES D'ÉVALUATION :

- Démarche d'investigation présentée au jury
- Appropriation et restitution du projet par les élèves

RÈGLEMENT

CONCOURS OUVERT À TOUTES LES DISCIPLINES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

● Article 1 • ORGANISATEURS DU CONCOURS

Le Département de l'Yonne organise, en partenariat avec l'Éducation nationale et l'Atelier Canopé, un concours scientifique destiné aux élèves des collèges du département de l'Yonne appelé « *Ramène ta science dans l'Yonne !* ».

● Article 2 • OBJECTIFS DU CONCOURS

Le concours « *Ramène ta science dans l'Yonne !* » a pour objectif de donner la possibilité aux élèves de s'impliquer collectivement dans un projet de réalisation scientifique et / ou technologique :

- qui suscitera leur curiosité et les motivera dans leurs apprentissages,
- qui donnera ainsi une image positive de l'enseignement des sciences et de la recherche,
- qui les placera au cœur de leurs apprentissages et développera leur culture scientifique.

● Article 3 • PUBLIC CONCERNÉ

Ce concours est ouvert à tous les collèges du département de l'Yonne.

Il s'adresse aux classes de 6^e, 5^e, 4^e, 3^e, ou aux groupes d'élèves volontaires encadrés par leurs professeurs dans le cadre de :

- enseignement pratique interdisciplinaire (EPI),
- clubs ou ateliers scientifiques,
- accompagnement éducatif,
- toute autre structure du collège.

Le jour de la finale, le projet sera présenté au jury par un groupe de 5 élèves maximum. Néanmoins, les élèves participants au projet, sont invités à soutenir leurs camarades (5 élèves maxi).

Le nombre de projets présentés au concours est limité à quatre par établissement.

Les partenariats sont possibles avec d'autres disciplines enseignées au collège et/ou avec des structures externes à l'établissement (chercheurs, entreprises, etc.).

Cependant, il s'agit avant tout d'un concours scientifique et technologique, c'est donc dans ces domaines principalement que les projets seront évalués.

Les productions doivent émaner d'un cadre strictement scolaire et être le reflet de créations d'élèves.

● Article 4 • LE DÉFI

Chaque groupe participant devra imaginer et concevoir un dispositif expérimental (ou une modélisation) répondant au défi choisi parmi les 3 proposés.

Ce projet devra être décrit, de façon aussi détaillée que possible, dans la fiche de candidature accessible en ligne : <https://link.infini.fr/4DPwkynZ>

La fiche de candidature (une par projet) et l'autorisation de droit à l'image (une par élève) sont à remplir en ligne avant le 25 novembre 2022.

Les candidats ont également la possibilité de présenter leur travail à d'autres concours, nationaux ou académiques.

● Article 5 • CONCOURS FINANCIER DU DÉPARTEMENT

L'inscription à ce concours est totalement gratuite.

L'acceptation de la fiche de candidature par le comité d'organisation donne droit à une subvention maximum de 200 € par établissement accordée par le Département de l'Yonne (sous réserve de la fourniture du rapport de suivi de projet en avril 2023).

Au-delà de 2 projets proposés, une subvention complémentaire pourra être accordée par le comité de pilotage après étude de la fiche de candidature.

Cette subvention sera utilisée pour aider à financer l'achat de matériel nécessaire à la réalisation technique.

